



# Tarifs par personne et par jour

## Taxe de séjour au réel 2011 et taxe additionnelle du Conseil général Pour les Hôtels Résidences de Tourisme Campings

Types et catégories d'hébergements	Montant de la taxe de séjour Pour 2011	Montant de la taxe additionnelle pour le Conseil général pour 2011 soit 10%	Montant total à verser pour 2011
<b>Tarif par personne et par nuit</b>			
Hôtels de tourisme 4* luxe et hôtels de tourisme 4*, résidences de tourisme 4*, meublés de tourisme 4* et 5* et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes.	1 €	0,10 €	1,10 €
Hôtels de tourisme 3*, résidences de tourisme 3*, meublés de tourisme 3* et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes.	0,75 €	0,08 €	0,83 €
Hôtels de tourisme 2*, résidences de tourisme 2*, meublés de tourisme 2*, village de vacances de grand confort et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes.	0,60 €	0,06 €	0,66 €
Hôtels de tourisme 1*, résidences de tourisme 1*, meublés de tourisme 1*, villages de vacances de catégorie confort et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes.	0,50 €	0,05 €	0,55 €
Hôtels de tourisme classés sans étoile et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes.	0,30 €	0,03 €	0,33 €
Terrain de camping/caravanage 3* ou plus	0,30 €	0,03€	0,33 €
Terrain de camping/caravanage 2* ou moins	0,20 €	0,02€	0,22 €

**Période d'application : 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre**